

Ce document est intéressant même s'il ne se rapporte pas à une inondation précise. Ici, c'est la technique employée qui doit être regardée.

AC Beaucaire, DD 47 : un exemple donnant les détails des travaux effectués aux chaussées du Rhône, en 1753.

L'entrepreneur Broissin demande le paiement des travaux effectués, soit la somme de 1 886 livres 2 sols, total certifié par le Directeur général des fortifications des places, ports et canaux du Languedoc et des chaussées du Rhône.

Le détail donne les grandes subdivisions suivantes :

1. Terres employées au rehaussement et au renforcement des chaussées, en toises cubes.....340 tc 5 9
A la digue de Saint-Denis.....161 tc 3 5
502 tc 3 2
2. Pierres jetées sur le bord du Rhône à la toise cube solide, en "voyes"
A Saint-Denis et à Saujan 375 "voyes de pierres"
2. 66 journées d'ouvriers, "employés pendant [l'année 1753] par économie pour réparer les ornières et ravines qui s'étoient formées aux dites chaussées" [chaque journée de travail payée 15 sols 6 deniers]

Ci-dessous le fac-similé de cette pièce originale (3 pages)

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Monsieur le vicomte de saint-pierre
intendant en Languedoc

Je vous humblement supplie de m'ordonner de faire aux
Chaussées du Rhone et pour la monte qui a fait de ouvrages en 1753 pour la somme
de dix huit cents quatre vingt six livres deux sols aux et chaussées dans le terrain
de Beaucaire Rivans le Toise general et Definitif par M. le maréchal directeur
des fortifications ports et chaussées du Rhone et son certificat en conséquence
A cet effet il vous plaira monsieur de donner quatre premiers
commandement qui sera fait aux collecteurs et au collecteur de la d. ville de Beaucaire
tenus de payer au Suppléant la somme de dix huit cents quatre vingt six livres deux
sols du prix de l'achat des ouvrages a eux faire contractés par le sieur de Beaucaire
corp et faire justice Ricard signé
Veu la présente requête l'ajud. on par vous faitte au suppléant le neuf août
1751 des ouvrages et entretien des Chaussées du Rhone dans le tendue de
terroir de Beaucaire souzquer en S. J. J. et le certificat du S. maréchal
directeur des fortifications et travaux publics de la province et de la chaussée
du 27 juin dernier concernant les ouvrages faits aux et chaussées dans le
tendue de terroir de Beaucaire pendant l'année 1750 que les d. ouvrages montent
sur le pied du prix porté par la adjudication a la somme de 1886^l 2^s 6^d que
la d. somme peut être payée au suppléant

Nous ordonnons que lad. somme de dix huit cents quatre vingt six
livres deux sols sera payée au suppléant par la forme de Beaucaire a l'effet
dequoy le consul de Beaucaire sera tenu de lui en copier un de a mandement sur les collecteurs
de l'année dernière et de la coexante lesquels sont ou tenus de leur part de
acquiescer la d. mandement de payer qu'on en a été fait dans les impôts
de l'année pour l'entretien de la chaussée de Beaucaire a payer contre le
consul de Beaucaire par eux de payer les d. mandement au premier commandement de la d.
qu'ils en ont été fait de payer les d. mandement au premier commandement de la d.
somme et contre les collecteurs de Beaucaire par eux de payer la présente ordonnance
de payer contre par eux de payer les d. mandement au premier commandement de la d.
certificat du S. maréchal le mandement et qu'ils en ont été fait dans les impôts
leur sera passé et alloué dans lad. année de l'année d'après la foi a Montpellier
le 9 juillet 1754 de S. J. J. signé par monsieur de Saint-pierre

Toise General et Definitif des ouvrages faits
aux Chaussées du Rhone terrain de Beaucaire pendant l'année
1753 par le S. J. J. division Intendant de Beaucaire conformément
au marché a eux passé le 9 août 1751

Chaussées du Rhone		Terrain de Beaucaire	
Premierement			
Terres employées au Ravalement et au Renforcement des Chaussées atavies cubes			
Entre les N ^{os} 41 et 42			
1 ^{re} partie			
L	27" 1" 0	}	89" 3" 8
L.R	4" 1" 0		
L.R	0" 4" 9		
2 ^e partie			
L	11" 1" 0	}	35" 2" 2
L.R	4" 0" 0		
L.R	0" 4" 9		
124 5" 10			
		3 ^e partie	
L	16" 3" 0	}	58" 4" 0
L.R	4" 0" 0		
L.R	0" 5" 4		
		4 ^e partie	
L	9" 0" 0	}	25" 3" 0
L.R	4" 0" 0		
L.R	0" 4" 7		
		211" 0" 10	

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



y dernier 211° 0' 10
 5^e partie
 L. 15° 3' 0 }
 L.R. 4° 4' 0 } --- 42° 1' 2
 R.R. 0° 9' 6 }
 6^e partie
 L. 5° 4' 6 }
 L.R. 5° 0' 0 } --- 19° 1' 0
 R.R. 0° 4' 0 }
 7^e partie
 L. 5° 0' 0 }
 L.R. 2° 2' 6 } --- 12° 0' 6
 R.R. 0° 1' 0 }
 entre les N^{os} 25 et 24
 L. 9° 5' 0 }
 L.R. 5° 1' 9 } --- 56° 2' 3
 R.R. 1° 0' 6 } = 340° 5' 9

y Centre 340° 5' 9
 a la Digue S^t Denis
 L. 8° 4' 0 }
 L.R. 4° 1' 0 } --- 31° 0' 0 }
 R.R. 0° 5' 0 }
 entre les N^{os} 4 et 5
 1^e partie
 L. 23° 5' 0 }
 L.R. 2° 3' 0 } --- 51° 1' 10
 R.R. 0° 5' 2 }
 2^e partie
 L. 14° 1' 6 }
 L.R. 4° 1' 0 } --- 79° 1' 0
 R.R. 1° 2' 0 }
 Total 502° 3' 2

(vingt cens deux toises trois pieds deux pouces cubes de terre employées a
 Rebauter et a Renforcer les Grounes qui a Raison de cinquante cinq sols
 la toise suivant ledit marche font le somme de trois cens quatre vingt
 une livres dix neuf sols y 1581° 19' 0

Pierres jetées sur le
 bord du Rhône abattin en 1753

	Date des livres de ventes 8 ^e 1753	Noms des Patrons	Voyes des pierres
a S ^t Denis	19	Jean Luce	30 voyes
	20	Pierre Raymond	33 "
	20	Jean Luce	30 "
a S ^t Denis	22	Jacq ^e Trinquier	33 "
	22	Jean Noaille	30 "
	23	Jacq ^e Trinquier	33 "
	23	Jean Noaille	30 "
a Sanyan	17	Pierre Raymond	33 "
	18	Jean Noaille	30 "
	19	Jean Noaille	30 "
	20	Jean Noaille	30 "
Total			375 "

trois cens dix sept quinze voyes de pierres jetées qui a Raison de trente quintaux
 chacune font la quantité de onze mille deux cens cinquante quintaux lesquels liés de
 447 quintaux par chaque toise de lide font cela de vingt toises un pied de lide et font
 a Raison de dix huit livres la balle levo le somme de quatre cens cinquante trois livres 14 83° 0

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Journées

Pour sixante six journées d'ouvriers employés pendant l'année pour l'entretien pour reparer les ornemens et ravines qui se sont formés aux dits ouvrages et en suivant le détail certifié par M^r Tournel Consul de Beaucaire le 24^{me} Janvier 1784 quarante six livres deux sols cy - - - - - " 46^{''} 10^{''} 0

Deuxième de la dille somme déduite à compte d'entrepreneurs pour les autres parlay faites a l'occasion desd^s journées et reparations - - - - - " 4^{''} 13^{''} 0

Total - - - - - " 51^{''} 3^{''} 0

Recapitulation

Terres de Rechauffement et

Rechauffement des franchises - - - - - " 1381^{''} 19^{''} 0

parques Jettées - - - - - " 453^{''} 0^{''} 0

journées - - - - - " 51^{''} 3^{''} 0

Total Général - - - - - " 1886^{''} 2^{''} 0

Total Général montant a la somme de dix huit cent quatre vingt six livres deux sols cy - - - - - " 1886^{''} 2^{''} 0

Nous Directeur Général des fortifications des places fortes et canaux du Languedoc et des franchises du Rhodan fortifions que la somme des ouvrages faits aux dits ouvrages terroirs de Beaucaire pendant l'année 1787 monte suivant le détail cy dessus a la somme de dix huit cent quatre vingt six livres deux sols et que lesdits ouvrages ont été bien et exactement exécutés par le s^r Joseph Drouin Entrepreneur d'iceux conformément au devis et au d^{ts} marchés fait a Montpellier le vingt cinq juin mil sept cent cinquante quatre et Marschal Signé

Pour Copie
Compte Reçu

● **Août 1753 :**

BM Carpentras, ms 2385, Livre de raison anonyme (région d'Apt)

Des pluies très violentes sont encore signalées dans le mois d'août, les 8 et 9, où un nouveau "*grand déluge*" tomba sur Pernes, Carpentras, Saumane - "*le plus attaqué*" -, Gordes et Goult, le tout dans la région d'Apt, le Comtat et la viguerie de Forcalquier.

A nouveau le 11, dans la même région d'Apt, un déluge de grêle qui ne dura pas plus d'une demi-heure "*mais ravagea beaucoup*". Enfin le 14, un plus grand encore mais sans grêle.

● **Octobre 1753 :**

ADBR, C 2095

ADBR, C 2060, Procès-verbal du 22 juillet 1755

Le 10 octobre 1753, il y eut un autre "*déluge*" à Saint-Rémy : le procès-verbal fit état d'une perte énorme de 105 000 livres (9 000 pour une mortalité d'oliviers, mais 96 000 pour les dommages procédant du "*déluge*", sur les fonds, bâtiments de la ville et de la campagne). Les consuls déposèrent leurs plaintes devant l'assemblée des communautés, laquelle réunie en corps à Lambesc, décida de "*fermer la porte à pareilles demandes*". Deux ans après, c'est la province elle-même qui demanda aux communautés d'envoyer leurs procès-verbaux. Saint-Rémy revint donc à la charge le 12 juillet 1755.

AC Saint-Rémy, BB 22, délibération du 14 octobre 1753, fol. 352

Descente des commissaires pour estimer les dégâts de la pluie du 10 octobre.

HONORE, Louis, "Pluies excessives et inondations en Provence (1427-1827)", in *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1924, p. 62-77.

Les pluies torrentielles firent aussi des dégâts importants à La Roque Esclapon, réduisant les pauvres habitants "*à ne plus pouvoir subsister*".

ADBR, 156 E BB 13, délibération du 25 novembre 1753, fol. 185v°

A Roquevaire, "*lesdits sieurs consuls représentent que le débordement des eaux de la rivière d'Huveaune, survenue dans le mois d'octobre dernier, ayant emporté l'escluse de la communauté servant à dériver l'eau à son moulin d'huile situé au quartier du Roland*".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur